



► ses sujets, ou aussi son propre avenir une fois la paix revenue ? D'autres sources, non encore découvertes pourraient-elles nous éclairer davantage ? Ces interrogations ont certes un intérêt historique, mais également politique. Aujourd'hui, il est impensable d'évoquer la Seconde Guerre mondiale sans penser à l'extermination des Juifs. Mais sous l'Occupation, pour le Roi comme pour bon nombre de Belges, la question des Juifs n'est pas un sujet prioritaire. Après la défaite, le moral était au plus bas et les étrangers, dont les Juifs, servent de boucs émissaires. Chacun songe d'abord à sauver sa peau. Même si d'indomptables courageux, au contraire, risquent leur vie pour cacher les victimes ou les aider à fuir.

UN ROI ANTICONSTITUTIONNEL

La recherche historique a démontré que, sans aucun discernement, Léopold III a cru au grand complot judéo-maçonique. Dans son aveuglement, juste après les premières ordonnances antijuives, il rend les Juifs responsables des malheurs du monde. Il accable Camille Gutt, son brillant ministre des Finances, ainsi que ceux de sa « race », témoigne son secrétaire, le comte Capelle.⁽⁵⁾

Cet antisémitisme a-t-il influencé les réponses du cabinet aux requêtes adressées au Roi ?

Que Léopold III soit peu ou prou antisémite, c'est encore son problème. Mais qu'il contrevienne sciemment à la Constitution sans laquelle il n'est rien, c'est le pro-

blème de tous les Belges. Car Léopold III avait d'autres horizons en tête : régner sur une Belgique nouvelle, même comprise dans un grand Reich allemand. Une Belgique sans partis politiques, sans opposition parlementaire, sans étrangers... sans Juifs.

Au-delà de leur intérêt pour les chercheurs, les témoignages humains contenus dans ces 65 dossiers jettent une lumière crue sur les risques qu'encourt une nation

IL REND LES JUIFS RESPONSABLES DES MALHEURS DU MONDE ET ACCABLE GUTT, SON BRILLANT MINISTRE DES FINANCES, AINSI QUE CEUX DE SA « RACE »...



Le Mercredi 15 Novembre 1939
FÊTE DE S^T LEOPOLD
TOUS à la Messe
et à la Communion
pour notre ROI

PUBLIÉE DEUX MOIS APRÈS L'INVASION DE LA POLOGNE, cette affiche, montrant le Roi et ses enfants sortant de l'église, exhorte les Belges à prier pour la protection de leur souverain...

lorsque ses autorités, et dans ce cas précis la plus haute d'entre elle acceptent de gré ou de force la stigmatisation, la discrimination et bannissement de l'une ou l'autre « catégorie » de citoyens.

« Cela va sans dire, mais ce va encore mieux en le disant. » (T. Leyland) ■ SYLVIE LAUSBERG, HISTORIENNE

- (1) Extrait du Talmud, Michna, Sanhédrin 41.
- (2) Voir Jean Stengers et son ouvrage précurseur *Léopold III et le gouvernement. Les décisions politiques belges de 1940*, Bruxelles, 2002.
- (3) Repris dans le rapport n°6 du comité interallié d'information publié le 8 décembre 1942.
- (4) APR 172 Action du roi en faveur des Juifs pendant l'Occupation.
- (5) Sur l'antisémitisme du Roi et ses tentatives autoritaires, lire Jan Velaers et Herm van Goethem, *Leopold III. De Koning, het Land, de Oorlog, Lannoo*, 1994, pp. 298-306 765-806 (non traduit).